



« La politique n'est pas fondée sur une connaissance suffisante des rivières, tant en ce qui concerne le transport des sédiments que la mobilité des espèces piscicoles. Elle conduit à des interventions inutiles et parfois contre productives ».

Si le Père Noël n'a pas apporté ce livre sous le sapin, vous pouvez l'offrir à vos amis pour les Étrennes !

ed L'Harmattan 2020

Gestion des rivières françaises_Bravard-Lévêque (dir.)

Terminologie

Le terme « surpêche » employé (page 130) dans l'ouvrage au sujet du milieu dulçaquicole mérite cette précision.

Quand on évoque la surpêche, cela qualifie en principe la pêche industrielle financée par l'UE.

Exemple : la flotte des navires usine d'Intermarché, des Espagnols et des Hollandais qui pêchent à l'électricité, épuisant les océans.

Le terme « surpêche » employé dans l'ouvrage s'adresse à la pêche de loisir, celle qui ponctionne, selon les auteurs, bien plus que le milieu naturel ne puisse produire. C'est aussi en effet une « surpêche » au sens écologique.

Mais le terme « surpêche » s'adressant à la FNPF n'avait encore jamais été qualifié

puisque :

La FNPF est protectrice statutaire du milieu naturel (ce qui ne souffre aucune contestation, même si ses pratiques exclusives de pêche ont contribué à ponctionner les stocks dulçaquicoles jusqu'à l'extinction, puis à l'avènement des centaines de piscicultures fédérales pour y remédier) d'une part, Que cette surpêche en milieu dulçaquicole n'impacte pas du tout le colossal déficit de la balance commerciale des produits provenant du milieu halieutique d'autre part.

Mais si les auteurs ont utilisé ce terme, nous validons cette qualification nouvelle et pertinente des pratiques de la pêche de loisir de « surpêche » désormais applicable au milieu dulçaquicole.